



## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS

#### Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée et ce conformément à l'article 74.1 de la **Loi sur la fiscalité municipale**, que le rôle d'évaluation triennal est dans le 3<sup>e</sup> exercice financier de son application.

Toute demande de révision, prévue par la section I du chapitre X, concernant le rôle, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 et doit être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou du suivant.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit être préparée sur un formulaire prescrit à cet effet, sous peine de rejet, au bureau de la MRC La Haute-Côte-Nord et être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 148-2018, le cas échéant.

**DONNÉ À LES ESCOUMINS CE 16<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-ET-UN.**

**Andrée Lessard, directrice générale  
et secrétaire-trésorière**

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h, le 16<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2021, à chacun des endroits suivants : Hôtel de ville, bureau de Postes Canada, site Web et page Facebook.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de septembre deux mille vingt-et-un.

**Andrée Lessard, directrice générale  
et secrétaire-trésorière**